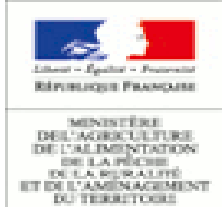




BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

Zones Non Agricoles n° 9

31 août 2011



Observations du mois d'août sur :

Aucune observation n'a été réalisée sur le département de l'Ardèche. Le réseau d'observateur est en cours de développement sur la région Rhône-Alpes. Tout nouveau participant est le bienvenu!



PROCESSIONNAIRE DU PIN

Observation du réseau: toujours très peu d'adultes dans les pièges du réseau. Les sites infestés les années précédentes et ne capturant pas de papillon cette année sont à surveiller en 2012 car les conditions climatiques assez particulières de cette année peuvent retenir les nymphes sous terre.



MINEUSE DU MARRONNIER

Observation du réseau: courant août, les pièges du réseau ont encore capturés des papillons mâles mais le 3ème vol vient de se terminer. Les mines et les tâches de la maladie du Black-Rot sur feuilles continuent leur accroissement avec + de 50% de défoliation sur les communes de La Motte Servolex (73), Annemasse (74) et Saint Genis Laval (69) avec tout de même une nette diminution par rapport à 2010.



Sommaire:

- Processionnaire du Pin
- Mineuse du Marronnier
- Tigre du Platane
- Dollar Spot
- Tilleuls
- Réglementation « lieux publics »

TIGRE DU PLATANE

Observation du réseau: la commune de Montélimar (26) réalise un comptage sur 12 platanes répartis sur 5 sites. Voici les résultats des comptages:

TOTAL des 5 sites	02/08	18/08
Nombre de larves	391	378
Nombre d'adultes	157	317
TOTAL	548	695

Cette commune a intégré le réseau BSV ZNA début août, nous ne pouvons donc pas connaître le nombre de génération de l'insecte depuis le début du printemps. Pour rappel, le nombre de génération varie de 2 à 4 selon les années. Le cycle biologique du tigre du platane sera précis en 2012. Les villes de la Motte Servolex et de Villeurbanne (69) rencontrent également de grosses attaques du tigre du platane.

DOLLAR SPOT sur Gazons

Observation du réseau: quelques attaques de Dollar Spot sur les golfs de Chassieu (69) et de Mionnay (01).



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

Zones Non Agricoles n°9

31 août 2011

TILLEULS

Observation du réseau: les pucerons du Tilleul sont peu présents sur la commune d'Annemasse. Les arbres de Villeurbanne sont entièrement défoliés par la sécheresse et les acariens. Les bourgeons restent néanmoins bien verts ce qui assurera une bonne reprise au printemps prochain. Les arbres de la ville de Grenoble (38) ont connu une très forte décoloration dès le printemps dus aux problèmes physiologiques (sec, sel...) expliquant ainsi que toutes les feuilles des Tilleuls soient brunes et tombées. En règle générale les auxiliaires ont bien assumé leur tâche cette année encore sur les arbres du centre ville. Pas de traces de pucerons, aucun écoulement et de très rares petites taches de fumagine.

REGLEMENTATION: *Nouveauté*

L'arrêté du 27 juin 2011, dit "Lieux publics"

est paru au journal officiel le 28 juillet 2011 (d'application immédiate)

Ce texte restreint ou interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans certains lieux et établissements publics. Il est destiné à préserver principalement les personnes vulnérables, autrement dit, les personnes âgées, les enfants, les personnes souffrant de handicap ou malades et/ou en réadaptation.

Concrètement, ce texte concerne les espaces en plein air ouverts au grand public (les parcs, les jardins, les espaces verts et les terrains de sport et de loisirs), où désormais la collectivité ou les entreprises privées auront l'obligation d'informer le public via un affichage informatif au moins 24 heures avant l'utilisation d'un produit de traitement. Ces mêmes lieux seront interdits au public (et balisés) pendant la durée du traitement et 12 heures après celui-ci. Il ne concerne pas la voirie (les trottoirs, notamment).

Concernant les établissements accueillant des personnes vulnérables et des enfants, toute utilisation de produits dits « pesticides », à l'exception de ceux à faible risque, est proscrite à moins de 50 mètres.

Sur [Légifrance](#) : NOR: AGRG1119563A

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes à partir des observations réalisées par:
les communes de Montmélian, Cruet, La Motte Servolex, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annemasse, Montélimar, Grenoble, Golf de Chassieu, Naturalis et le réseau FREDON/FDGDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les professionnels pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Animateur référent

FDGDON Savoie
Fabienne MOUROT
tél : 04.57.08.76.00
fdgdon@savoie.chambagri.fr

Animateur suppléant

FDGDON 26
Jérémy CHAMPAILLER
tél : 04.75.55.37.89
j.champailleur@fdgdon26.fr

Directeur de publication

Président de la CRARA
Gérard SEIGLE-VATTE